

Bien gérer les déchets contenant de l'AMIANTE, pas toujours évident !

ÉCLAIRAGE

Avant 1995, l'amiante (ou l'asbeste) était utilisé dans la fabrication de nombreux matériaux de construction : isolants thermiques et acoustiques, revêtements de sol et de toiture, bardages, cloisons, faux-plafonds, canalisations, freins à disques...

Scientifiquement reconnu comme extrêmement nocif pour la santé, l'amiante a depuis été interdit. Cependant, nous sommes encore régulièrement en contact avec ce matériau qui se présente souvent sous une forme liée appelée amiante-ciment, notamment lors de travaux de rénovation.

Les risques liés à l'amiante

Les fibres d'amiante sont constituées de fibrilles accolées les unes aux autres. Celles-ci peuvent facilement se séparer et constituer un « nuage » de poussières fines, souvent invisible à l'œil nu. C'est suite à l'inhalation de ces fibres que peuvent se développer certaines maladies : asbestose, plaques pleurales, cancer broncho-pulmonaire et mésothéliome.

Comment reconnaître l'amiante-ciment ?

La plupart des maisons et immeubles construits avant 1995 contiennent des matériaux renfermant de l'amiante-ciment (voir liste ci-dessus). À la flamme, les fibres d'amiante rougissent mais ne brûlent pas. Ces matériaux sont parfois marqués d'un sigle spécifique « AT » pour Asbest Technology et « NT » pour on Asbest Technology.



Que faire avec les déchets de construction contenant de l'amiante ? L'évacuation de ce type de déchets nécessite des mesures de précaution particulières.

- ▶ En cas de doute sur la présence d'amiante dans un déchet, considérez qu'il en contient ;
- ▶ Ne jamais gratter, casser, couper, disquer tout matériau susceptible de contenir de l'amiante ;
- ▶ Humidifiez les déchets avant manipulation ;
- ▶ Ne pas fumer pendant que vous manipulez les déchets ;
- ▶ Emballez les déchets dans un vieux plastique ou un vieux tissu que vous jetterez par la même occasion dans le conteneur ;
- ▶ Prévenez le préposé de votre dépôt, surtout si le déchet contenant de l'amiante est sous forme poudreuse ;
- ▶ Déposez délicatement vos déchets dans le conteneur prévu à cet effet ;
- ▶ Un masque respiratoire est disponible sur demande auprès de votre préposé ;
- ▶ Lavez-vous les mains après chaque manipulation.

Les déchets de construction contenant de l'amiante sont collectés dans 12 recyparcs

La liste de ces recyparcs est disponible dans le guide du tri des recyparcs ou sur www.intradel.be.

L'apport des déchets contenant de l'amiante est limité à 2 m³/an. Le conteneur collectant ce type de déchets est recouvert d'une bâche appelée « chaussette » à double parois. Une fois remplie la chaussette est fermée hermétiquement et enfouie telle quelle dans un centre d'enfouissement technique de classe 2. Les préposés chargés de la manipulation de ces déchets disposent d'un équipement spécifique de protection. De plus, ils font l'objet d'un suivi médical particulier. Un laboratoire agréé réalise régulièrement des analyses dans les

recyparcs afin de confirmer que les modalités de collecte sont adaptées à la situation.

NOTRE SANTÉ EST EN JEU !

Malgré ces moyens mis en œuvre, les préposés retrouvent encore trop souvent des déchets contenant de l'amiante abandonnés devant les grilles de nos recyparcs en dehors des heures d'ouverture ou encore déposés dans des conteneurs inadéquats. Au vu des risques encourus, ceci ne doit pas arriver. Notre santé est en jeu !
Aussi, n'hésitez pas à interpeller votre préposé qui, nous vous rappelons, est à votre disposition pour vous aider dans le tri de vos déchets.

SAMEDI 17 AVRIL 2010



COLLECTE DES VÉLOS EN BON ÉTAT DANS LES RECYPARCS

En 2007, Intradel en collaboration avec les intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la Copidec organisait la première collecte des vélos dans les recyparcs. Depuis, ce ne sont pas moins de 3 430 vélos qui ont été collectés sur la zone Intradel et 12 721 vélos dans tous les points de collecte en région wallonne.

Cette année encore, vous êtes invités à **poser un geste environnemental** en rapportant un ou plusieurs vélos dans votre recyparc le plus proche. **Tous les types de vélos (VTT, VTC, vélos de courses, etc.) ainsi que toutes les tailles sont acceptés pour autant que ceux-ci soient en bon état.** Les vélos ainsi collectés seront dispatchés auprès de différentes organisations sociales en vue d'être réutilisés.

Informations pratiques :

Quand ? • Le samedi 17 avril 2010

- De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

Où ? • Dans votre recyparc

SEMAINE SANS PESTICIDES, DU 20 AU 30 MARS 2010

Depuis 2008, l'asbl Adalia avec le soutien de la région wallonne organise la semaine sans pesticides. Cette

manifestation vise à informer des effets néfastes de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à l'utilisation des pesticides. Elle s'adresse à toute la population de la région wallonne, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant et propose conférences, ateliers, animations pédagogiques, stands d'information, projection de film,...

Intradel, en collaboration avec la Copidec (conférence permanente des intercommunales de gestion des déchets en région wallonne), **s'associe à cette action** en réitérant sa campagne de sensibilisation pour nettoyer propre, c'est-à-dire sans détergent dangereux pour l'environnement et pour la santé, en vue de réduire sa consommation de déchets spéciaux des ménages. Tout comme pour les pesticides, il existe beaucoup d'alternatives écologiques pour l'entretien de son intérieur.



JE COMPOSTE, TU COMPOSTES, NOUS COMPOSTONS

La nature ne nous a pas attendu pour inventer le recyclage.

Tout ce qui est organique peut redonner vie. **En faisant un compost chez soi, on obtient du terreau d'excellente qualité pour son jardin et en plus c'est gratuit.**

Les brochures « Le compostage à domicile » et « Un jardin sans déchets » vous aideront à réaliser un bon compost ou à organiser votre jardin pour que celui-ci génère peu de déchets verts.

Ces brochures sont disponibles sur demande au 04/240.74.74 ou www.intradel.be.

BILAN DE L'ACTION LA GRANDE TOMBHUILA

réalisée en collaboration avec Valorfrit

Du 3 novembre au 31 décembre 2009, était organisée sur l'ensemble des recyparcs d'Intradel, l'action « La grande tombhuila ». Cette action consistait à inciter les citoyens à ramener ses huiles et graisses de friture utilisées au recyparc. En retour, les usagers recevaient un ticket de tombola permettant de gagner de nombreux prix et un bon de réduction de 50 cents à valoir sur le prochain achat d'huile ou graisse de friture.

Grâce à cette action, nous avons pu constater une hausse des visites de 5,48 % par rapport à la même période en 2008. Mais ce qui nous réjouit le plus, c'est la hausse des quantités d'huiles et graisses de friture collectées qui s'élève à 23,47 %. L'objectif est atteint : une meilleure sensibilisation au tri et à la collecte de ce type de déchets pour un meilleur recyclage et surtout une plus grande préservation de l'environnement.

Merci pour votre participation et bravo aux gagnants de la grande Tombhuila !

La liste des gagnants est disponible sur www.intradel.be



DÉCHETS DE PLASTIQUES AGRICOLES NON DANGEREUX

COLLECTE DU 23 AU 26 MARS



Du 23 au 26 mars, Intradel en collaboration avec les services agricoles de la province de Liège, organise **une collecte sélective des déchets de plastiques agricoles à l'attention des agriculteurs.** Les lieux de collectes ainsi que les types de déchets de plastiques agricoles seront communiqués par votre administration communale et sur le site www.intradel.be (rubrique « news »). Chaque année, cette action nous permet de récolter près de 750 tonnes de déchets de plastiques agricoles qui peuvent ainsi intégrer une filière de recyclage.